



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 FEVRIER 2009**

**PRESENTS :**

Gilbert MENUT, Christiane COLOMBET, Fabian RUINET, Edith BALESTRO, Michel FALIZE, Anne-Marie MENEY-ROLLET, Jean-Pierre BERNHARD, Geneviève KEIFLIN, Michèle SOYER, Christian PARIS, Marie-Ange CARDIS, Jean MARLIEN, Michel FASNE, Yves MARTINEZ, Nadine GROSSEL, Noëlle CABBILLARD, Christine PERROT, M. Véronique ROBARDET-DEGUINES, Philippe SEUX, Richard VUILLIEN, Gilles TRAHARD, Michèle PULH, Monique MOLLO-GENE, Gérard LERBRET, Christine BARBER, Christine RENAUDIN-JACQUES, Stéphane WOYNAROSKI,

**REPRESENTES :**

Françoise PINCHAUX donne pouvoir à Geneviève KEIFLIN  
Zita CONTOUR donne pouvoir à Michel FALIZE  
Jean-François PIETROPAOLI donne pouvoir à Stéphane WOYNAROSKI

**ABSENTS :**

Dominique ARIBAUD, Thierry SANDRE, Layla ES-SADIKI,

Christian PARIS a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.



Monsieur MENUT ouvre la séance à 18 H 30 et procède à l'appel.

Monsieur le Maire informe les conseillers du retrait de l'ordre du jour de la délibération relative à la demande de subvention exceptionnelle de l'association départementale des Parents d'Elèves de l'enseignement Public (P.E.E.P.), propose l'ajout de deux délibérations supplémentaires, ce que les conseillers acceptent.

**Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2008**

*Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.*

**Communications diverses :**

- Info de Monsieur le Maire : les incendiaires du local foot ont été arrêtés.
- Programme ANRU :
  - Permis de construire de 70 logements en Nachey signé en octobre 2008,
  - Permis de démolir de 112 logements avenue du Mail signé le 12 janvier 2009, pour une démolition au cours du premier semestre 2011.  
Ces deux documents sont signés par Monsieur le Préfet.
  - Signature prochaine de deux chartes de gestion urbaine de proximité et de résidentialisation.
- Prochain Conseil Municipal en principe le 23 mars.

- Sur table : bilan des actes administratif du 4<sup>ème</sup> trimestre 2008.

## **n° 1 - Evolution du tableau des effectifs de la Ville de Talant**

Arrivée de Mme ROBARDET-DEGUINES à 18 H 50.

Madame l'Adjointe déléguée à la Vie de la Cité présente l'évolution du tableau des effectifs de la Ville de Talant.

Elle rappelle au Conseil que les réorganisations de services rendent nécessaires la transformation d'emplois vacants afin de les pourvoir avec d'autres qualifications ou d'autres durées hebdomadaires que celles prévues initialement.

Dans le cadre d'une restructuration des services concernés, il est proposé au Conseil de permettre aux postes d'être pourvu par tous les grades possibles de leurs cadres d'emploi.

Il est proposé de transformer les grades de ces emplois en d'autres grades.

Vu l'avis favorable de la commission Vie de la Cité du 17 février 2009,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 17 février 2009,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## **n° 2 - Mandat spécial Concours National des Ecoles Fleuries**

Madame l'Adjointe déléguée à la Vie de la Cité informe le Conseil Municipal de Talant que le déplacement d'un élu pour le Concours National des Ecoles Fleuries constitue un mandat spécial au sens de l'article 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce mandat spécial, dans l'intérêt de la ville de Talant, a lieu le 21 janvier 2009 à Paris et est organisé par la Fédération des Délégués Départementaux de l'Education Nationale et la Fédération de l'Office Central de la Coopération à l'école.

Le bénéficiaire de ce mandat spécial est Monsieur Christian PARIS, Maire Adjoint délégué à l'Enseignement et à l'Accompagnement Scolaire. Il sera fait application des frais de déplacement, conformément à la délibération N° 20070044 prise au Conseil Municipal du 25 juin 2007.

Vu l'avis favorable de la commission Vie de la Cité du 17 février 2009,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## **n° 3 - Vacances funéraires**

Madame l'Adjointe déléguée à la Vie de la Cité rappelle que le Conseil Municipal a, par délibération N° 20080169 du 16 décembre 2008, augmenté de 5 % le montant des vacations funéraires dues pour la surveillance des opérations funéraires visées par le Code Général des Collectivités Territoriales, portant ainsi ce montant à 18 €.

Or, la loi N° 2008-1350 du 19/12/2008 relative à la législation funéraire, publiée après la prise de cette délibération, encadre désormais strictement le prix des vacations funéraires. L'article 5 de cette loi prévoit en effet que le montant des vacations doit être compris entre 20 € et 25 €.

Ce montant, après avis du Conseil municipal, sera fixé par arrêté.

Madame l'Adjointe déléguée à la Vie de la Cité propose au conseil municipal de fixer le montant des vacations funéraires à : **20 €**.

Vu l'avis favorable de la commission Vie de la Cité du 17 février 2009,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

#### **n° 4 - Investissement en matériel alternatif au désherbage chimique suite à la réalisation d'un plan de désherbage - Demande de subventions**

Monsieur l'Adjoint délégué au Développement Durable et au Patrimoine rappelle au Conseil Municipal la délibération adoptée le 18 novembre 2008 concernant la Charte d'entretien des espaces verts communaux - Engagement dans la démarche zéro pesticide avec le Grand Dijon.

Dans le cadre de ce projet, la commune de Talant s'est engagée à améliorer ses pratiques de désherbage et pour cela à investir dans l'achat de matériel alternatif au désherbage chimique.

Cet investissement étant éligible à des aides financières, il convient de solliciter :

- l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : 50 %
- l'aide du Conseil Régional : 20 %

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Durable et Patrimoine en date du 19 février 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

#### **n° 5 - Entretien des toitures terrasses des bâtiments communaux - Avenant N° 1**

Monsieur l'Adjoint délégué au Développement Durable et au Patrimoine propose au Conseil Municipal de passer un avenant au marché «Entretien des toitures terrasses des bâtiments communaux» passé avec l'entreprise SOPREMA.

Suite à l'acquisition par la Ville de Talant du site de la Croix Rouge, il y a lieu d'inclure au marché précité le bâtiment abritant la crèche de la Croix Rouge, 35 boulevard de Chèvre Morte.

Le coût annuel d'entretien de ce bâtiment s'élève à 1 050.00 € H.T., conformément au devis ci-annexé.

Soit 8.66 % de travaux supplémentaires par rapport au marché initial.

Le nouveau montant global du marché s'élève à 13 170.58 € H.T./an.

Le présent avenant N° 1 prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Les autres caractéristiques du marché sont inchangées.

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Durable et Patrimoine en date du 19 février 2009,

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

**n° 6 - Désignation des délégués au collège électoral de la Commission Locale d'Energie (C.L.E.)**

Monsieur l'Adjoint délégué au Développement Durable et au Patrimoine rappelle au Conseil Municipal la décision de modification statutaire prise par le Comité du SICECO lors de son Assemblée Générale du 16 janvier 2008, précise que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la composition du Comité Syndical du SICECO qui est fondée sur une représentation indirecte des communes via les Commissions Locales d'Energie (C.L.E.).

Les articles 9 et 11 des statuts modifiés du SICECO détaillent la composition des C.L.E., leurs modalités de fonctionnement et leurs missions.

L'article 9-1 des statuts modifiés du SICECO précise que le Syndicat est administré par un comité composé de délégués titulaires (et suppléants) élus au sein d'un collège électoral correspondant à chaque C. L. E.. La première étape consiste à désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants en qualité de représentants de la commune à la C.L.E.

Vu les statuts du SICECO adoptés par la commune par délibération en date du 31 Mars 2008,

Vu les articles 9 et 11, et notamment l'article 9-1, des statuts modifiés du SICECO qui précisent la composition des C.L.E., ainsi que les modalités de désignation des délégués,

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Durable et Patrimoine en date du 19 Février 2009,

Monsieur l'Adjoint délégué au Développement Durable et au Patrimoine demande au Conseil Municipal de procéder à la désignation de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants en qualité de représentants de la commune au Collège Electoral de la Commission Locale d'Energie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- désigne :
  - Monsieur Gilbert MENUT,
  - Monsieur Michel FALIZE,
  - Monsieur Fabian RUINET,en tant que délégués titulaires représentants de la commune au collège électoral de la Commission Locale d'Energie,
- et
  - Madame Christiane COLOMBET,
  - Madame Nadine GROSSEL,
  - Monsieur Thierry SANDRE,en tant que délégués suppléants.

***Délibération adoptée à la majorité par 23 voix pour, 7 abstentions.***

**n° 7 - Demande de subvention exceptionnelle - Ecole maternelle Célestin Freinet**

Monsieur l'Adjoint délégué à l'Enseignement et à l'Accompagnement Scolaire expose au Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal a voté le 16 décembre 2008 le budget primitif 2009 qui comprend un montant de subventions au profit des écoles et des associations du secteur scolaire.

Une partie de la somme a été allouée pour le fonctionnement général des associations et des écoles. L'autre partie peut être allouée en fonction des demandes exceptionnelles sollicitées.

Une demande motivée a été enregistrée et entre dans le cadre des actions que la Ville peut aider.

Vu l'avis favorable de la commission Enseignement et Accompagnement Scolaire du 16 février 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la proposition d'allouer une subvention exceptionnelle à :
  - Ecole maternelle Célestin Freinet : 300 €

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

**n° 8 - Demande de subvention exceptionnelle - Collège Boris Vian (Action : Salon européen du livre)**

Madame ROBARDET-DEGUINES expose au Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal a voté le 16 décembre 2008 le budget primitif 2009 qui comprend un montant de subventions au profit des écoles et des associations du secteur scolaire.

Une partie de la somme a été allouée pour le fonctionnement général des associations et des écoles. L'autre partie peut être allouée en fonction des demandes exceptionnelles sollicitées.

Une demande motivée a été enregistrée et entre dans le cadre des actions que la Ville peut aider.

Cette subvention sera attribuée sous condition de réalisation complète de cette action. Un compte-rendu en sera fait à la fin de l'année scolaire.

Vu l'avis favorable de la commission Enseignement et Accompagnement Scolaire du 16 février 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la proposition d'allouer une subvention exceptionnelle au :
  - Collège Boris Vian (action « Salon Européen du Livre ») : 1 380 €,

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**n° 9 - Demande de subvention exceptionnelle - Collège Boris Vian (Action : échange franco-allemand)**

Madame ROBARDET-DEGUINES expose au Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal a voté le 16 décembre 2008 le budget primitif 2009 qui comprend un montant de subventions au profit des écoles et des associations du secteur scolaire.

Une partie de la somme a été allouée pour le fonctionnement général des associations et des écoles. L'autre partie peut être allouée en fonction des demandes exceptionnelles sollicitées.

Une demande motivée a été enregistrée et entre dans le cadre des actions que la Ville peut aider.

Cette subvention sera attribuée sous condition de réalisation complète de cette action. Un compte-rendu en sera fait à la fin de l'année scolaire.

Vu l'avis favorable de la commission Enseignement et Accompagnement Scolaire du 16 février 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la proposition d'allouer une subvention exceptionnelle au :
  - Collège Boris Vian (action « Echange franco-allemand ») : 1 500 €

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**n° 10 - Demande de subvention exceptionnelle - Collège Boris Vian (Action : Je deviens un lecteur)**

Madame ROBARDET-DEGUINES expose au Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal a voté le 16 décembre 2008 le budget primitif 2009 qui comprend un montant de subventions au profit des écoles et des associations du secteur scolaire.

Une partie de la somme a été allouée pour le fonctionnement général des associations et des écoles. L'autre partie peut être allouée en fonction des demandes exceptionnelles sollicitées.

Une demande motivée a été enregistrée et entre dans le cadre des actions que la Ville peut aider.

Cette subvention sera attribuée sous condition de réalisation complète de cette action. Un compte-rendu en sera fait à la fin de l'année scolaire.

Vu l'avis favorable de la commission Enseignement et Accompagnement Scolaire du 16 février 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la proposition d'allouer une subvention exceptionnelle au :
  - Collège Boris Vian (action « Je deviens un lecteur ») : 1 000 €,

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

#### **n° 11 - Demande de subvention exceptionnelle - Collège Boris Vian ( Action : Masques)**

Madame ROBARDET-DEGUINES expose au Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal a voté le 16 décembre 2008 le budget primitif 2009 qui comprend un montant de subventions au profit des écoles et des associations du secteur scolaire.

Une partie de la somme a été allouée pour le fonctionnement général des associations et des écoles. L'autre partie peut être allouée en fonction des demandes exceptionnelles sollicitées.

Une demande motivée a été enregistrée et entre dans le cadre des actions que la Ville peut aider.

Cette subvention sera attribuée sous condition de réalisation complète de cette action. Un compte-rendu en sera fait à la fin de l'année scolaire.

Vu l'avis favorable de la commission Enseignement et Accompagnement Scolaire du 16 février 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la proposition d'allouer une subvention exceptionnelle au :
  - Collège Boris Vian (action « Masques ») : 1 400 €,

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

**n° 12 - Demande de subvention exceptionnelle - Collège Boris Vian (Action : Allons à l'Opéra)**

Madame ROBARDET-DEGUINES expose au Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal a voté le 16 décembre 2008 le budget primitif 2009 qui comprend un montant de subventions au profit des écoles et des associations du secteur scolaire.

Une partie de la somme a été allouée pour le fonctionnement général des associations et des écoles. L'autre partie peut être allouée en fonction des demandes exceptionnelles sollicitées.

Une demande motivée a été enregistrée et entre dans le cadre des actions que la Ville peut aider.

Cette subvention sera attribuée sous condition de réalisation complète de cette action. Un compte-rendu en sera fait à la fin de l'année scolaire.

Vu l'avis favorable de la commission Enseignement et Accompagnement Scolaire du 16 février 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la proposition d'allouer une subvention exceptionnelle au :
  - Collège B.Vian (action « Allons à l'Opéra ! ») : 300 €,

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**n° 13 - Demande de subvention exceptionnelle - Collège Boris Vian (Action : Je construis mon projet d'orientation)**

Madame ROBARDET-DEGUINES expose au Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal a voté le 16 décembre 2008 le budget primitif 2009 qui comprend un montant de subventions au profit des écoles et des associations du secteur scolaire.

Une partie de la somme a été allouée pour le fonctionnement général des associations et des écoles. L'autre partie peut être allouée en fonction des demandes exceptionnelles sollicitées.

Une demande motivée a été enregistrée et entre dans le cadre des actions que la Ville peut aider.

Cette subvention sera attribuée sous condition de réalisation complète de cette action. Un compte-rendu en sera fait à la fin de l'année scolaire.

Vu l'avis favorable de la commission Enseignement et Accompagnement Scolaire du 16 février 2009,



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la proposition d'allouer une subvention exceptionnelle au :
  - Collège Boris Vian (action « Je construis mon projet d'orientation ») : 650 €

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**n° 14 - Demande de subvention exceptionnelle - Collège Boris Vian (Action : le Paris des XX<sup>ème</sup> et XXI<sup>ème</sup> siècles)**

Madame ROBARDET-DEGUINES expose au Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal a voté le 16 décembre 2008 le budget primitif 2009 qui comprend un montant de subventions au profit des écoles et des associations du secteur scolaire.

Une partie de la somme a été allouée pour le fonctionnement général des associations et des écoles. L'autre partie peut être allouée en fonction des demandes exceptionnelles sollicitées.

Une demande motivée a été enregistrée et entre dans le cadre des actions que la Ville peut aider.

Cette subvention sera attribuée sous condition de réalisation complète de cette action. Un compte-rendu en sera fait à la fin de l'année scolaire.

Vu l'avis favorable de la commission Enseignement et Accompagnement Scolaire du 16 février 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la proposition d'allouer une subvention exceptionnelle au :
  - Collège Boris Vian (action « le Paris des XX<sup>ème</sup> et XXI<sup>ème</sup> siècles ») : 800 €,

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**n° 15 - Demande de subvention exceptionnelle - Collège Boris Vian (Action : voyage en Grande Bretagne)**

Madame ROBARDET-DEGUINES expose au Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal a voté le 16 décembre 2008 le budget primitif 2009 qui comprend un montant de subventions au profit des écoles et des associations du secteur scolaire.

Une partie de la somme a été allouée pour le fonctionnement général des associations et des écoles. L'autre partie peut être allouée en fonction des demandes exceptionnelles sollicitées.

Une demande motivée a été enregistrée et entre dans le cadre des actions que la Ville peut aider.

Cette subvention sera attribuée sous condition de réalisation complète de cette action. Un compte-rendu en sera fait à la fin de l'année scolaire.

Vu l'avis favorable de la commission Enseignement et Accompagnement Scolaire du 16 février 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la proposition d'allouer une subvention exceptionnelle au :
  - Collège Boris Vian (action « Voyage en Grande-Bretagne ») : 1 275 €

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

**n° 16 - Demande de subvention exceptionnelle - Collège Boris Vian (Action : stage de ski)**

Madame ROBARDET-DEGUINES expose au Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal a voté le 16 décembre 2008 le budget primitif 2009 qui comprend un montant de subventions au profit des écoles et des associations du secteur scolaire.

Une partie de la somme a été allouée pour le fonctionnement général des associations et des écoles. L'autre partie peut être allouée en fonction des demandes exceptionnelles sollicitées.

Une demande motivée a été enregistrée et entre dans le cadre des actions que la Ville peut aider.

Cette subvention sera attribuée sous condition de réalisation complète de cette action. Un compte-rendu en sera fait à la fin de l'année scolaire.

Vu l'avis favorable de la commission Enseignement et Accompagnement Scolaire du 16 février 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la proposition d'allouer une subvention exceptionnelle au :
  - Collège Boris Vian (action « Stage de ski ») : 2 300 €,

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

Monsieur MARLIEN souhaite savoir comment c'est organisé.

Monsieur PARIS fournit des explications pour chaque demande de subvention (niveau scolaire + effectifs).

**n° 17 - Subvention exceptionnelle à une association relevant de la délégation Animation Culturelle et Associative**

Madame l'Adjointe déléguée à l'Animation Culturelle et Associative présente au Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2009 qui comprenait un montant de subventions au profit des associations culturelles.

Une partie de la somme a été allouée pour le fonctionnement général des associations. L'autre partie peut être allouée en fonction des demandes exceptionnelles sollicitées.

Des demandes motivées ont été enregistrées. La nature des projets présentés offrent un réel intérêt et entrent dans les actions que la commune peut légalement aider.

Vu l'avis favorable du Conseil Municipal du 16 décembre 2008 votant le budget 2009,

Vu l'avis favorable de la commission Vie de la Cité du 17 février 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la proposition d'allouer une subvention exceptionnelle de **7 000 €** :
  - à l'association JAGOBLUES pour la programmation de spectacles à Talant lors de l'année 2009,

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

#### **n° 18 - Convention de partenariat entre la Ville de Talant et la radio France Bleu Bourgogne**

Madame l'Adjointe déléguée à l'Animation Culturelle et Associative présente au Conseil Municipal :

La Ville de Talant organisera en lien avec le tissu associatif local, du 9 mars au 14 avril 2009, un ensemble de manifestations culturelles rassemblées sous l'appellation Talant Passions.

Ces manifestations seront déclinées selon deux axes bien distincts : Talant Passions Littéraires d'une part et Talant Passions Musicales d'autre part.

Au total, pas moins de 14 rendez-vous culturels sont prévus, allant des conférences aux concerts en passant par des récitals lyriques et des lectures publiques.

Reflète de la richesse du tissu associatif talantais, Talant Passions s'inscrit dans une longue tradition de mise à l'honneur des créations artistiques locales.

Toutefois, ce nouveau rendez-vous a besoin d'un relais de communication efficace, et qui le sera d'autant plus qu'il pourra toucher le plus grand nombre et sortir des traditionnels vecteurs institutionnels.

Ainsi, il est proposé qu'une convention de partenariat soit passée entre la Ville de Talant et la radio France Bleu Bourgogne.

Cette convention, passée à titre gracieux, permettrait de donner de l'ampleur à Talant Passions et donnerait à l'ensemble des manifestations une audience appréciable.

Vu l'avis favorable de la commission de la Vie de la Cité du 17 février 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

***Délibération adoptée à l'unanimité.***



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.